



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°3 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
« Désherbage » de la Médiathèque Maurice Adevah-Pœuf

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE



« DÉSHERBAGE » DE LA MÉDIATHÈQUE MAURICE ADEVAH-PŒUF

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
- **Considérant** qu'afin de rester attractives et de répondre aux besoins des usagers, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier ;
- **Considérant** qu'il s'agit d'opérer le désherbage continu des collections, soit retirer du fonds de la Médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire ;
- **Considérant** qu'à ce titre, il est proposé de retirer des collections de la Médiathèque :
 - Liste des livres retirés du fonds entre le 1^{er} janvier 2025 et le 15 novembre 2025 ;
 - Liste des revues retirées du fonds entre le 1^{er} janvier 2025 et le 15 novembre 2025 ;
- **Considérant** que l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé par le Maire mentionnant l'état complet de ces collections (auteur, titre, numéro d'inventaire) et leur destination ;
- **Considérant** qu'une vente publique sera organisée à destination du plus grand nombre ;
- **Considérant** que la vente privée concerne l'ensemble des documents de la liste, sans les vidéos dont la vente est interdite ;
- **Considérant** que les invendus seront cédés gratuitement à INSERFAC EBE ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ:

- **Approuve** le désherbage de la Médiathèque Maurice Adevah-Pœuf tel que ci-avant explicité ;
- **Autorise** le personnel de la Médiathèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée ;
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
- **Approuve** le principe de l'organisation d'une vente publique des documents dont la liste est annexée (hors vidéos) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pierre CONTIE

Le Maire,

Stéphane RODIER

